

A 60 ans, on est souvent sans retraite et sans emploi

[E lesechos.fr/economie-france/social/0211378511927-a-60-ans-on-est-souvent-sans-retraite-et-sans-emploi-2033921.php](http://lesechos.fr/economie-france/social/0211378511927-a-60-ans-on-est-souvent-sans-retraite-et-sans-emploi-2033921.php)

10/10/2016

A 60 ans, 29 % Français emploi retraite, 61 ans taux tombe 15 %.

A 60 ans, 29 % des Français sont sans emploi ni retraite, et à 61 ans le taux tombe à 15 %. - SIPA

02 minutes

[Solveig Godeluck](#) Le 10/10 à 18:17

Une partie des économies dues au relèvement de l'âge légal à 62 ans est dépensée en pensions d'invalidité, minima sociaux ou allocations chômage.

Avec le recul de deux ans de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, initié par la réforme de 2010, le taux d'emploi à 60 ans a bondi de 14 points, à près de 40 %. Mais à cet âge, 29 % des Français sont sans emploi ni retraite, et à 61 ans le taux tombe à 15 %. Ils restent sur le carreau, car « *la baisse de la probabilité d'être à la retraite se traduit principalement par une prolongation dans l'état précédent* », comme le dit pudiquement le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans une note de travail.

[invented by Teads](#)

Autrement dit, ceux qui ont un poste peuvent le garder s'ils sont chanceux, mais les autres doivent se contenter du revenu de leur conjoint, du chômage, des minima sociaux, d'une pension d'invalidité ou d'un arrêt maladie qui s'éternise. Alors qu'on reparle d'une éventuelle nouvelle hausse de l'âge légal, le COR a essayé d'y voir clair sur les « *effets de déversement* » sur les autres dispositifs.

Chômage, maladie, invalidité et inactivité

Les minima sociaux, d'abord. Les effectifs d'allocataires du RSA socle (pauvres), de l'AAH (handicapés) ou de l'ASS (chômeurs en fin de droits) âgés de 60 ou 61 ans ont brusquement augmenté. Il y aurait en 2016 quelque 80.000 allocataires supplémentaires du fait de la réforme de 2010, pour un coût de 600 millions d'euros par an.

Mais la dépense la plus importante provient du « déversement » sur les pensions d'invalidité. Elle est estimée entre 1,2 et 1,5 milliard d'euros, correspondant à 125.000 ou 150.000 bénéficiaires supplémentaires. Ces dépenses plus celles dues aux minima absorberaient près de 15 % des 14 milliards d'euros d'économies attendues en 2017-2020 suite au passage à la retraite à 62 ans.

« *La réforme de 2010 aurait conduit en 2017 à augmenter de 20 % à 25 % les effectifs d'invalides, et de 26 % à 32 % la masse des pensions d'invalidité versées* », souligne le COR. Le risque d'invalidité croissant avec l'âge, non seulement ceux qui étaient déjà inaptes attendent plus longtemps avant de basculer vers la retraite, mais en plus les régimes d'invalidité doivent verser des pensions à de nouveaux entrants de 60 ou 61 ans.

S'agissant du chômage, on ne dispose pas d'estimation chiffrée du coût du doublement du nombre d'allocataires de 60-61 ans, entre 2008 et 2015, d'autant plus que ce pic résulte aussi de la crise. Dans une étude produite pour le COR, deux économistes, Simon Rabaté et Julie Rochut, estiment que « *pour 100 euros économisés grâce à la réforme, 32 euros sont dépensés dans d'autres dispositifs d'assurance* » en additionnant chômage, maladie, invalidité et inactivité.